

Thiverval-Grignon, le 20/04/2022

Le Président du SIDOMPE

à

Monsieur Guy PELISSIER
Président du SIEED
29 bis rue de la Gare
78890 GARANCIERES

N/Réf. GP/NP N°110/2022

Objet : Rapport annuel d'activité 2021



Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le **rapport annuel d'activité 2021** du Syndicat comportant le **compte administratif 2021**.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre ces documents à votre service financier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le Président,

Guy PELISSIER

P. J : 6

Rapport annuel d'activité 2021 : délibération + rapport annuel

Compte Administratif 2021 : délibération + compte administratif

Tarifs incinération et traitement des déchets : 2 délibérations



DELIBERATION N° 2022/04/09

COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 AVRIL 2022

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

Le comité syndical dûment convoqué le 29 mars 2022 s'est réuni le 5 avril à dix-huit heures trente à BÉHOUST, Salle Communale de Béhoust, Place du Village (78) et en visioconférence, sous la présidence de **M. Guy PELISSIER**, Président du Sidompe.

Membres en exercice :	112	A l'unanimité	
Présents :	51	Voix pour	54
Représentés :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	54	Abstention(s)	0
Secrétaire de séance : Annie JOSEPH, déléguée du SIEED pour la commune de MILLEMONT			

Présents
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS ; BIEVRES : Hubert HACQUARD ; CHATEAUFORT : Philippe PAIN ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS. SIEED : AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOISSY-SANS-AVOIR : Isabelle TRIFFAULT ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; BOUTIGNY-PROUAI : Corine LE ROUX ; CIVRY-LA-FORET : Sophie SERON ; CONDE-SUR-VESGRE : Stéphane BLAIRON ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGlise : Claude FERRACHAT ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Michel SECONDAT ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULT ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; HOUDAN : Monique SAUL ; MAULE : Hervé CAMARD ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; RICHEBOURG : Caroline MONTEL ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; SEPTEUIL : Yannick TENESI ; TILLY : Claude SAYAGH ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU. C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Jonathan KASTNER ; SAULX-MARCHAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE. C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Judith JERUSALMI ; SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAUT ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.
Représentés
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON représenté par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST) SIEED : BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE représenté par Dominique ARTEL (SIEED : ORGERUS) SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : VILLEPREUX : Eva ROUSSEL par représentée par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST).
Absents et Excusés
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; JOUY-EN-JOSAS : François BRÉJOUX ; LE CHESNAY-ROUQUENCOURT : Violaine CHARPENTIER ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS. SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; LONGNES : Lionel BEAUMER ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULETTE : Sylvain LARCHER ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARTNET ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Olivier BEDOUELLE ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; TACOIGNIERES : Patrice LE BAIL ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Patrice COUÉDON C.C. CŒUR D'YVELINES : JOUARS-PONTCHARTRAIN : Olivier GUITTARD ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET. C.C. GALLY-MAULDRE : FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT. SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNSEBERGER ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER. C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MAREIL-MARLY : Lionel LIOTIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DELIBERATION N° 2022/04/09

COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 AVRIL 2022

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

LE COMITE SYNDICAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L5211-39 modifié par loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37 et par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76 ;
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
VU la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 ;

VU le rapport d'activité 2021 présenté par le Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ATTESTE avoir eu communication du rapport annuel d'activité 2021 du SIDOMPE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

A Thiverval-Grignon, le 5 avril 2022

Le Président,
Guy PELISSIER

Je soussigné, Guy PELISSIER, Président du Syndicat,
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Président
Guy PELISSIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_09-DE

Berger
Levrault



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



TABLE DES MATIERES

.....	1
LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts	5
Trésorier	5
Le territoire	6
Le Sidompe et ses collectivités territoriales	7
Caractéristiques du territoire	7
Répartition des compétences exercées	7
Elus locaux	8
Agents territoriaux	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe	10
CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS	11
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE	12
Tonnages de déchets traités	13
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} avril 2021	13
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	13
Valoriser les déchets résiduels	14
Production de chauffage urbain	14
Générer de l'électricité	15
Valoriser les matériaux issus de l'incinération	16
Tonnages des REFIOM et MACHEFERS	16
Valoriser les mâchefers	16
Eliminer les REFIOM	16
Contrôler les rejets atmosphériques	17
LE CENTRE DE TRI	18
La capacité du centre tri	19
Tonnages entrants au centre de tri	19
Les tarifs au 1 ^{er} avril 2021	19
Les caractérisations	19
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION	22
L'insertion professionnelle	22
Les visites pédagogiques	22
L'accompagnement à l'extension des consignes de tri	23

LES SOUTIENS FINANCIERS	24
La vente des matériaux recyclables.....	24
Les soutiens CITEO	25
Les soutiens du papier	25
Les soutiens des emballages recyclables	25
Les soutiens du mobilier	28
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023	28
LES ELEMENTS FINANCIERS.....	30
Le compte administratif 2021	30
CONCLUSIONS.....	31
Les performances de recyclage	31
Performances soutenues par CITEO	31
Les bénéfices environnementaux du recyclage.....	32
LEXIQUE.....	33

LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) pour des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices)

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Montfort l'Amaury** depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Trésorerie Principale de Montfort l'Amaury
1 rue des Combattants
78490 MONTFORT-L'AMAURY

2021

Optimisation du centre de tri pour l'extension des consignes de tri

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2015

Prise en charge financière du transport pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

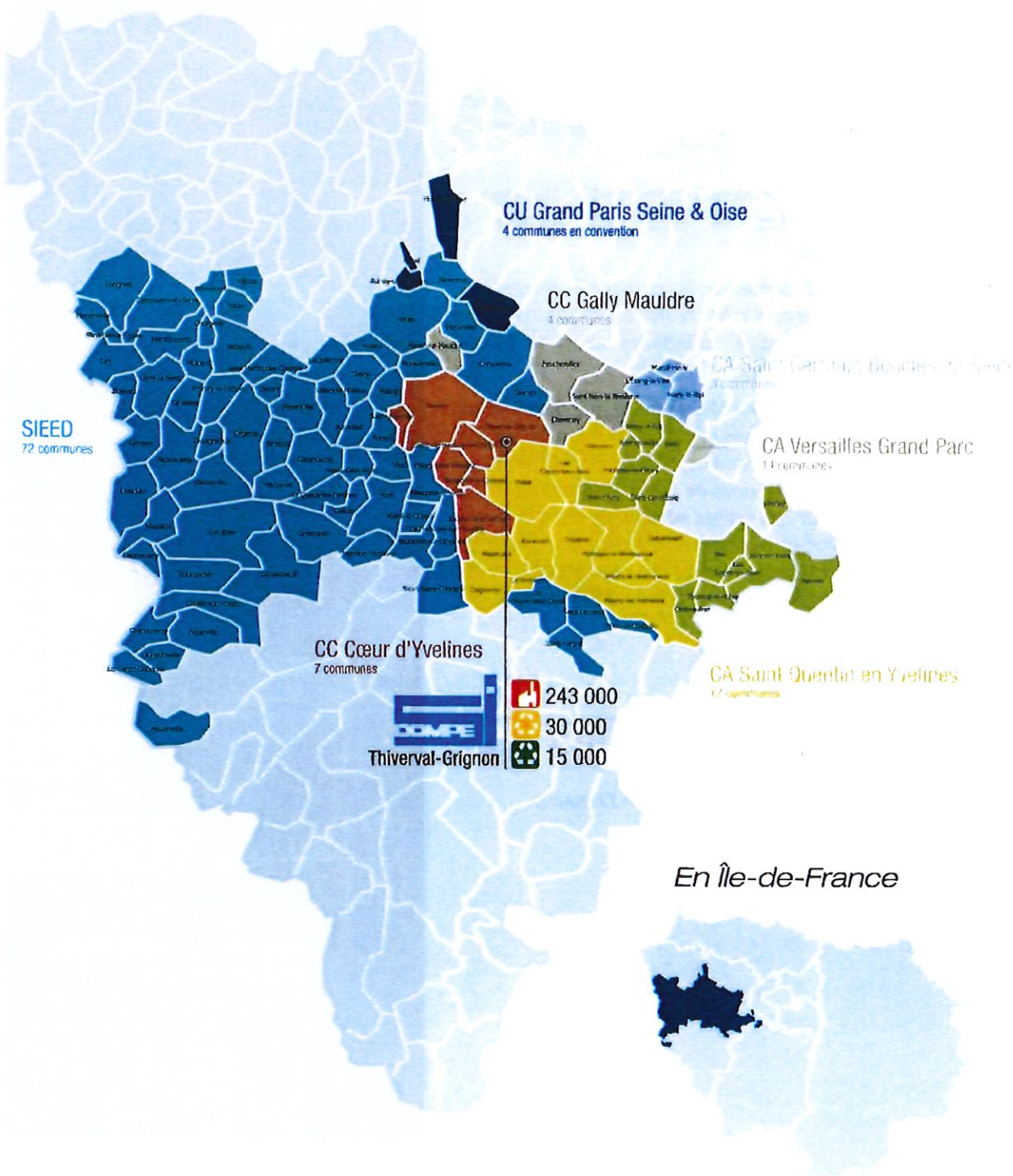
Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Le territoire



Capacités autorisées

- Incinération
- Centre de tri
- Verre

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF
Sources : L'Institut Paris Region, ORDIF

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 116 communes, regroupant 469 645 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2021).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2020	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2021	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	12	62 %	12	228 312	48,6 %
CA VERSAILLES GRAND PARC <i>*Hors Rocquencourt</i>	18	63 %*	14	101 871	21,7 %
SIEED	72	14 %	72	74 581	15,9 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	64 %	3	24 241	5,2 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	23 %	7	23 494	5 %
CC GALLY MAULDRE	11	9 %	4	11 342	2,4 %
COLLECTIVITES ADHERENTES	51%		112	463 841	98,8 %
COLLECTIVITES SOUS CONVENTION					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 804	1,2 %
TOTAL					
SIDOMPE			116	469 645	100 %

Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
Mode d'organisation	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

 Opérations assurées par le Sidompe

 Opérations assurées par l'EPCI de collecte

La Vie du Syndicat

Elus locaux

Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (112).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

Les 4 Vice-Présidents

1^{ère} Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2^{ème} Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4^{ème} Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED

Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC

Aurélien PIACENZA - SIEED

Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC

Denise PLANCHON - SIEED

Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 3 agents :

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 1^{ère} classe
- 1 Technicienne principale de 1^{ère} classe

Réunions publiques

En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée délibérante s'est réunie en présentiel et en distanciel, ainsi que prévu par la délibération du Sidompe n°2021/03/07 du 1^{er} mars 2021.

Les compte-rendu des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

1^{er} MARS 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

UTILISATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN OUEST : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN OUEST AU SIED

ADOPTION DES REGLES D'ORGANISATION DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A DISTANCE PAR VISIOCONFERENCE A RAISON DES DIFFICULTES ACTUELLES LIEES A LA COVID.

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - DECISIONS DU PRESIDENT

RESSOURCES HUMAINES
 - RATIO AVANCEMENT DE GRADE
 - CREATION SUPPRESSION DE POSTE
 - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

CITEO
 - DOSSIERS D'APPEL A PROJET POUR
 « L'ADAPTATION DES CENTRES DE TRI AU TRI DE TOUS LES EMBALLAGES MENAGERS, ET AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI »
 - DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURE
 « EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI » (AAC ECT)

MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI DE DECHETS MENAGERS RECYCLABLES DU SIDOMPE : ATTRIBUTION DU MARCHE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :
 - BILAN DE L'ANNEE 2020
 - LES FINANCES
 - LES INVESTISSEMENTS
 - ETAT DE LA DETTE
 - EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES ...

28 JUIN 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - DECISIONS DU PRESIDENT
 - POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI

ADMINISTRATION GENERALE
 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE
 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (CA VGP) POUR LES COMMUNES DE VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY, ET DU CHESNAY-ROQUENCOURT AU SIDOMPE

QUESTIONS DIVERSES

22 MARS 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2021

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - DECISIONS
 - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2019
 - CITEO-PAPIERS : PRESENTATION 2019 (TONNAGES 2018)
 - ECO-MOBILIER

FINANCES
 - COMPTE DE GESTION 2020
 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020
 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020
 - BUDGET PRIMITIF 2021
 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

QUESTIONS DIVERSES ...

14 DÉCEMBRE 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - DECISIONS DU PRESIDENT
 - POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI

ADMINISTRATION GENERALE
 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT
 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
 - PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

FINANCES
 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2021
 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

QUESTIONS DIVERSES ...

Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Énergétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG puis PAPREC* à partir de décembre	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG puis SEPUR à partir du 1 ^{er} avril	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes			- Recyclage verre

* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

Changement d'exploitants

Centre de tri

Lors du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021, les élus du SIDOMPE ont attribué à la société SEPUR, le Marché Public Global de Performance relatif aux travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri, ainsi que l'exploitation du centre de tri pour 8 ans, plus 2 ans renouvelables.

L'exploitation du centre de tri par l'entreprise SEPUR est effective depuis le 1^{er} avril 2021.

Le centre de tri a fonctionné normalement jusqu'au 31 octobre, puis a fermé ses portes comme prévu pour 6 mois de travaux. Durant cette période de fermeture les emballages ménagers des collectivités sont transférés par gros porteurs au centre de tri SUEZ situé rue des Longs Rideaux à Limeil-Brévannes (94).

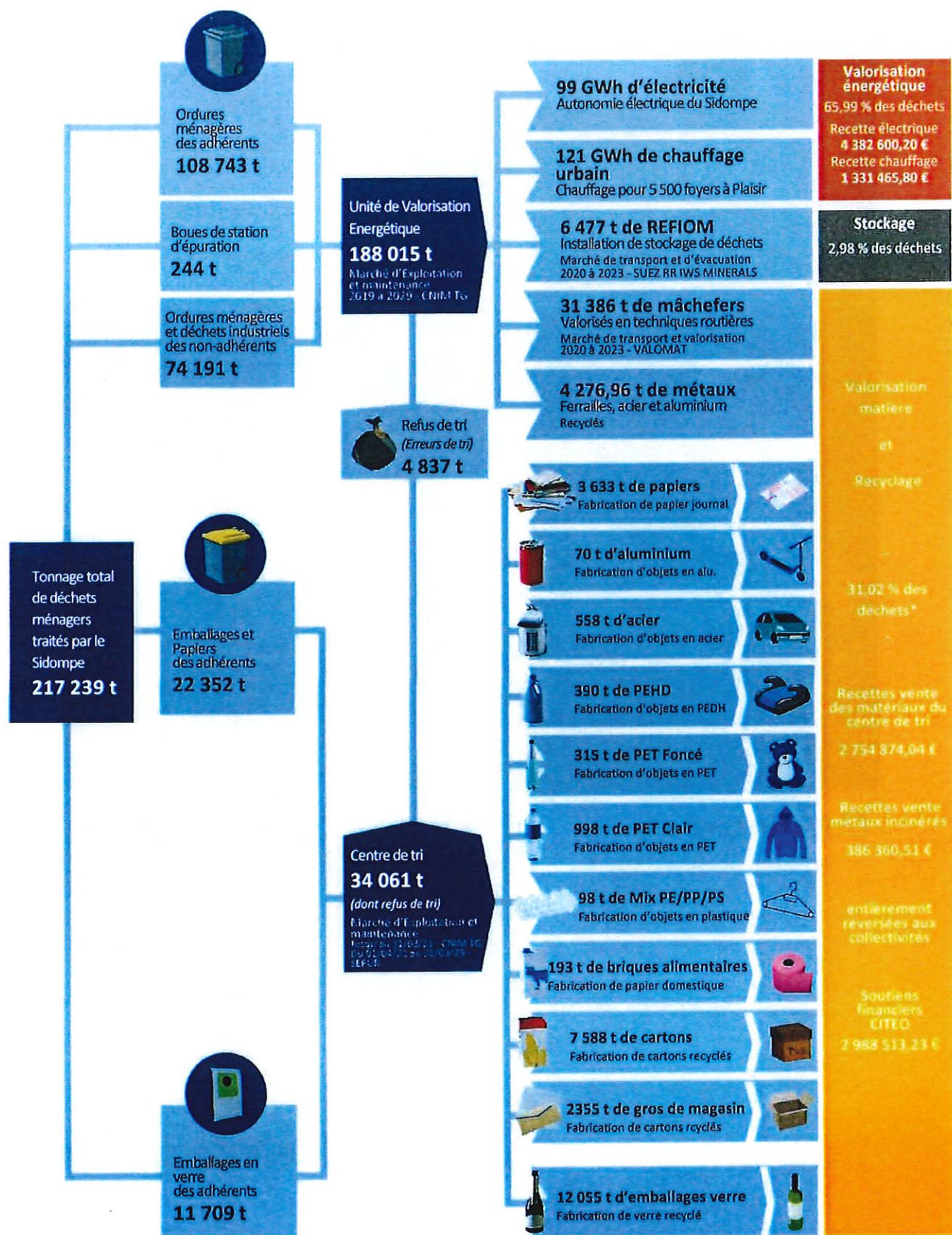
Cela n'engendre aucune modification dans les modes de collecte, les emballages ménagers étant toujours déposés sur le centre de tri du SIDOMPE ou sur le centre de tri de Nicollin à Buc pour le transfert des tonnages de la CAVGP.

Le stockage du verre a été transféré le 25 octobre sur la nouvelle aire de transfert, aménagée à cet effet, sur le site de SEPUR jouxtant le SIDOMPE (CR2T - 5 chemin de Plaisir - 78 850 THIVERVAL-GRIGNON), et ce pour toute la durée du marché d'exploitation.

Unité de valorisation énergétique

Suite au changement d'actionnaire de la société CNIM THIVERVAL-GRIGNON, c'est désormais PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON qui est titulaire du contrat d'exploitation de l'UVE. Ce changement d'actionnaire a été acté par un avenant correspondant à la phase 3 « Exploitation/maintenance » du marché CREM relatif aux travaux d'optimisation énergétique du Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière.

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018 ;



L'UVE en bref

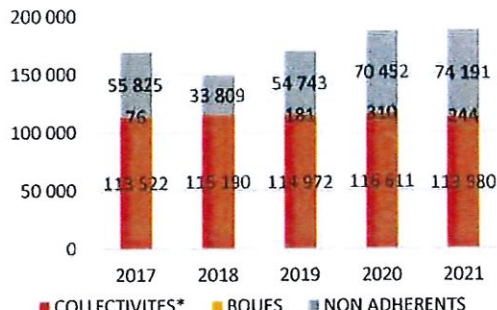
- ▶ 188 000 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 97,5 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 93,6 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 5 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 99 363 MWh de production électrique
- ▶ 4,4 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit
- ▶ 96,5 % des déchets valorisés



Tonnages de déchets traités

Le tonnage 2021 d'ordures ménagères incinérées est assez stable (+0,34 %). Les apports en provenance des collectivités connaissent une de leur plus forte baisse de ces 10 dernières années, avec - 2,7 %. Les apports des non-adhérents maintiennent la stabilité de l'activité grâce à une hausse de 5,3%.

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018**	115 189	0	33 809	148 998
2019**	114 972	181	54 743	169 896
2020***	116 611	310	70 452	187 373
2021	113 580	244	74 191	188 015

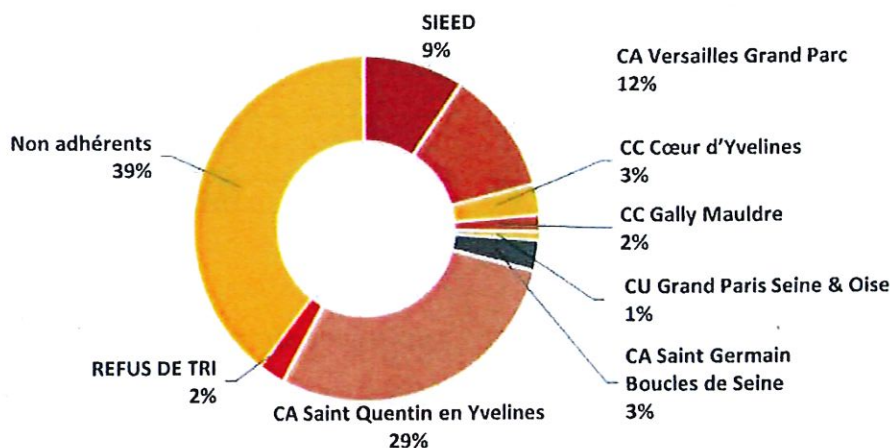


* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

*** L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.

Provenance des tonnages entrants



Les tarifs d'incinération au 1^{er} avril 2021

Collectivités adhérentes au SIDOMPE :

77 € HT / TONNE

Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :

81 € HT / TONNE

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passé à 8,00 euros par tonne en 2021.



Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Energétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource. En 2021, les records de production d'énergie sont battus !

Production de chauffage urbain

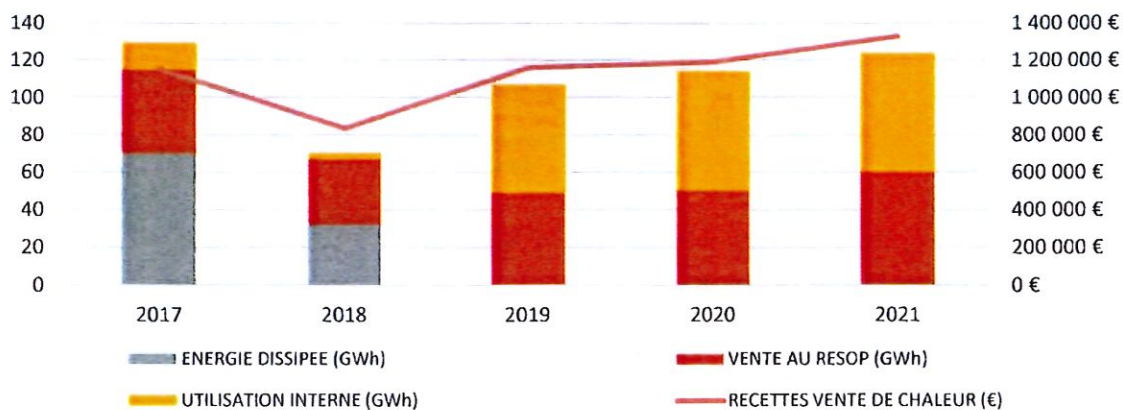
Un record historique de fourniture de chaleur au Resop est franchi, avec + de 60 000 MWh fournis cette année ! Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est chauffé par le réseau de vapeur de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation.

Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues de la ville de Plaisir pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments (équivalents à 5500 logements), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)
2017 130	70	15	45	44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
2018* 71	32	4	35	34,878	24,00 €	837 072,00 €
2019* 107	0	58	49	49,187	23,61 €	1 161 635,66 €
2020* 114	0	64	50	50,364	23,69 €	1 193 119,81 €
2021 121	0	61	60	60,071	22,16 €	1 331 445,80 €



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Générer de l'électricité



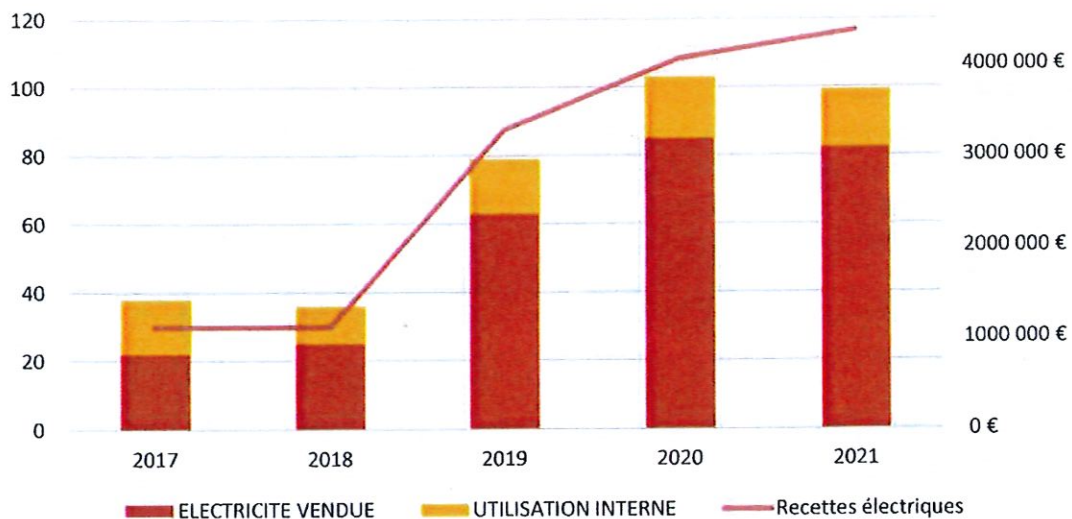
L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur pour produire 100 000 MWh/an d'électricité.

Grâce à cette grande production, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes en énergie.

Le surplus est vendu à EDF, et les recettes annuelles 2021 sont de 4 382 600,20 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2017 38	22	16	1 125 000 €/an
2018* 36	25	11	1 125 000 €/an
2019* 79	63	16	3 286 524 €
2020 103	85	18	4 071 022 €
2021 99	82	17	4 382 600,20 €

PRODUCTION D'ELECTRICITE en GWh



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Tonnages des REFIM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				Résidus de l'Epuración des Fumées d'Incineración des Ordures Ménagères
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
2021	31 385,50 T	217,34 T	304,26 T	3 755,36 T	6 477,36 T

Valoriser les mâchefers

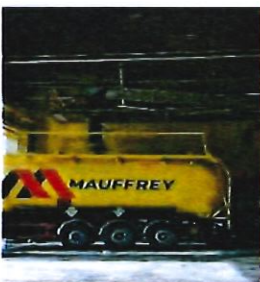


Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 16,7 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille	Mâchefers	Acier & Aluminium
3 755,36 T	31 385,50 T	Acier : 217,34 T Aluminium : 304,26 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique). La recette est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
<i>La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.</i>	<i>Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.</i>	<i>L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.</i>
Recyclage	Recyclage	Recyclage

Eliminer les REFIM

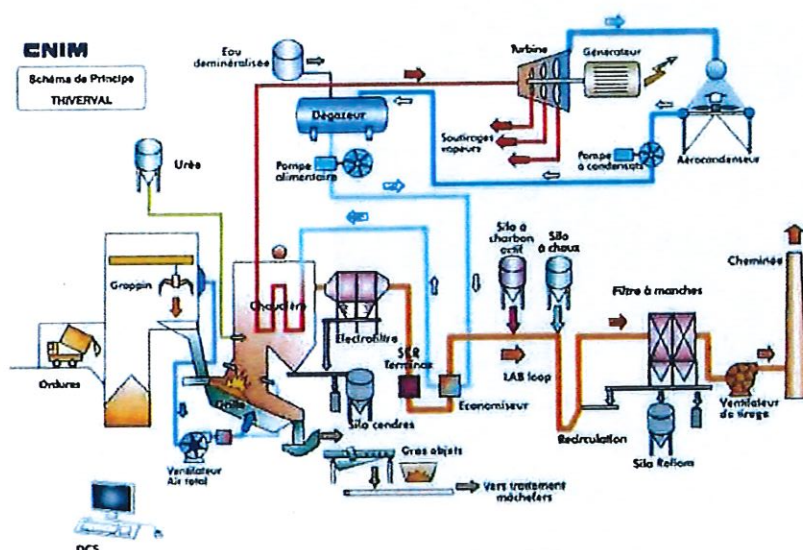


Les Résidus d'Epuración des Fumées d'Incineración des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).
Ils représentent 3,45 % du tonnage des ordures ménagères incinérées.
Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).

Contrôler les rejets atmosphériques

Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), soumise à autorisation préfectorale. Les réglementations européenne et française imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La DRIEE contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières. En application du décret n°2012-189 du 7 février 2012, la dernière Commission de Suivi de Site (CSS) s'est réunie le 3 décembre 2021.

→ Contrôles continus lors du fonctionnement

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

→ Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

→ Contrôle des retombées atmosphériques



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant. 8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

LE CENTRE DE TRI



02 novembre – Démontage de l'ancien process



24 novembre - Installation du nouveau trommel



31 décembre - Installation des alvéoles

Calendrier prévisionnel des travaux :

- 23 octobre 2020 : lancement de la consultation
- 05 mars 2021 : notification du *Marché Global de Performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de déchets ménagers recyclables* à la société SEPUR.
- 1^{er} avril 2021 : début des études de conception
- 1^{er} novembre 2021 : arrêt du centre de tri et début des travaux
- 30 avril 2022 : achèvement des travaux, puis essais, mise au point et réouverture progressive courant mai du centre.
- juillet 2022 : mise en service industriel

TRAVAUX DE MODERNISATION

Le centre de tri du SIDOMPE se modernise pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques.

Ces travaux représentent un investissement de la collectivité de près de 17M€ dont environ 4M€ seront financés par les subventions de l'ADEME, de CITEO et de la région Île-de-France.

Il traitera environ 30 000 tonnes de déchets d'emballages recyclables et papiers par an issues de la collecte sélective dès 2022.

Les déchets passeront par une phase de tri mécanique, puis seront triés par un crible balistique (pour séparer les corps plats des corps creux), puis par différents modules de tri optique, où des lasers sépareront ensuite les emballages et les papiers en fonction de leur nature. Le tri sera ensuite affiné en cabine, avec un tri manuel très précis réalisé par les opérateurs de tri.

Ce nouveau process permettra d'augmenter les taux de recyclage : tous les emballages plastiques (pots, barquettes, sacs et films plastiques...) et les petits emballages en métal (capsules de café, couvercles...) seront captés afin de répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique et aux standards matériaux définis par l'éco-organisme CITEO.

Cette rénovation est aussi l'occasion d'une mise aux normes et d'un renforcement de la sécurité anti-incendie.

Une très grande attention est également portée sur l'amélioration du confort de travail des salariés, dont une majorité est employée dans le cadre d'une structure d'insertion professionnelle locale. Durant les travaux, les déchets d'emballages ménagers et papiers sont triés sur d'autres centres de tri.

Un nouveau circuit pédagogique sera ouvert afin de sensibiliser le grand public, et les visites du site devraient reprendre en octobre 2022.

La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 27 000 tonnes de déchets recyclables secs
- 15 000 tonnes de verre
- 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers

Tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 593,50	11 142,30	30 735,80
2020	-	-	19 379,26 traitées* 21 152,96 apportées par les adhérents	19 379,26*	12 125,02	31 504,28 traitées* 33 277,98 apportées par les adhérents
2021	-	-	22 351,99	22 351,99	11 708,88	34 060,87

* Du 19 mars au 16 avril 2020, le centre de tri était fermé en raison de l'épidémie de Covid-19. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminées et valorisées par l'UVE.

Avec **34 060,87 tonnes** entrantes, le bilan 2021 du centre de tri est en augmentation de 8% par rapport à 2020, avec une hausse historique de +15 % des déchets multi-matériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes). La hausse du multi-matériaux est ramenée à +6% si on intègre aux tonnages 2020 les 1 773,7 t qui avaient dû être détournées vers l'UVE pendant la fermeture du centre de tri liée à la pandémie.

Cette forte augmentation des emballages triés est probablement attribuable à une modification des pratiques de consommation pendant l'épidémie de covid-19 et à l'anticipation de l'extension des consignes de tri suite à la communication réalisée en fin d'année. Cela représente plus de 2,5 kg de tri supplémentaire par habitant !

Après une année 2020 exceptionnelle pour le tri du verre, ce tonnage baisse de -3,43%, ce qui reste bien supérieur aux résultats des années précédentes.

Les tarifs au 1^{er} avril 2021

	Multi-matériaux	Emballages en verre
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers	170 €	11 €
Entreprises privées, administrations		

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2021, **146 caractérisations** ont été effectuées.

Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les 34 060,87 tonnes réceptionnées au centre de tri, 28 252,78 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2021, et 4 836,46 tonnes de refus de tri ont été valorisées par incinération à l'UVE.

	REPRENEURS	2017	2018	2019	2020	2021
VERRE	VERALLIA – Rozet Saint-Albin (02), Saint-Romain-le-Puy (42) et Chalon-sur-Saône (71)	10 654,48	10 550,46	11 201,72	12 213,04	12 054,64
CARTONS	CDIF - Pierrefitte (93)	4 922,70	5 333,17	5 685,42	6 291,71	7 588,32
TETRA	REVIPAC – Essety Hondouville (27)	189,74	216,94	168,66	118,66	193,02
ALUMINIUM	CORNEC SA - Lagny-sur-Marne (77)	27,16	28,52	29,56	29,68	69,88
ACIER	ARCELOR MITTAL – Dunkerque (59)	441,58	417,32	461,65	471,33	557,76
PAPIERS	NORSKE SKOG - Golbey (88)	5 323,00	4 923,30	4 545,78	3 632,80	3 633,05
Emballages PET Clair (Q7)	PAPREC - Limay (78)					117,84
Mix PE/PP/PS	PAPREC - Limay (78)					98,44
PET CLAIR	PAPREC - Limay (78)	997,23	984,78	1 020,52	1 053,46	880,36
PET FONCE	PAPREC - Limay (78)	325,06	357,52	348,16	334,02	314,70
PEHD	PAPREC - Limay (78)	421,50	530,68	503,78	433,68	389,90
GDM	GDE	1 924,34	2 181,81	2 146,28	1 990,76	2 354,87
REFUS DE TRI	SIDOMPE – UVE Thiverval-Grignon (78)	4 153,70	4 378,32	4 549,80	4 801,08	4 836,46
TOTAL*		29 380,49	29 902,82	30 661,33	31 370,22	33 089,24

*L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Les tonnages triés augmentent de 5,5 %, avec des refus de tri stables (+0,7%), ce sont donc bien les emballages recyclables qui sont en hausse cette année ! Le tri de qualité progresse et nous pouvons nous en féliciter !

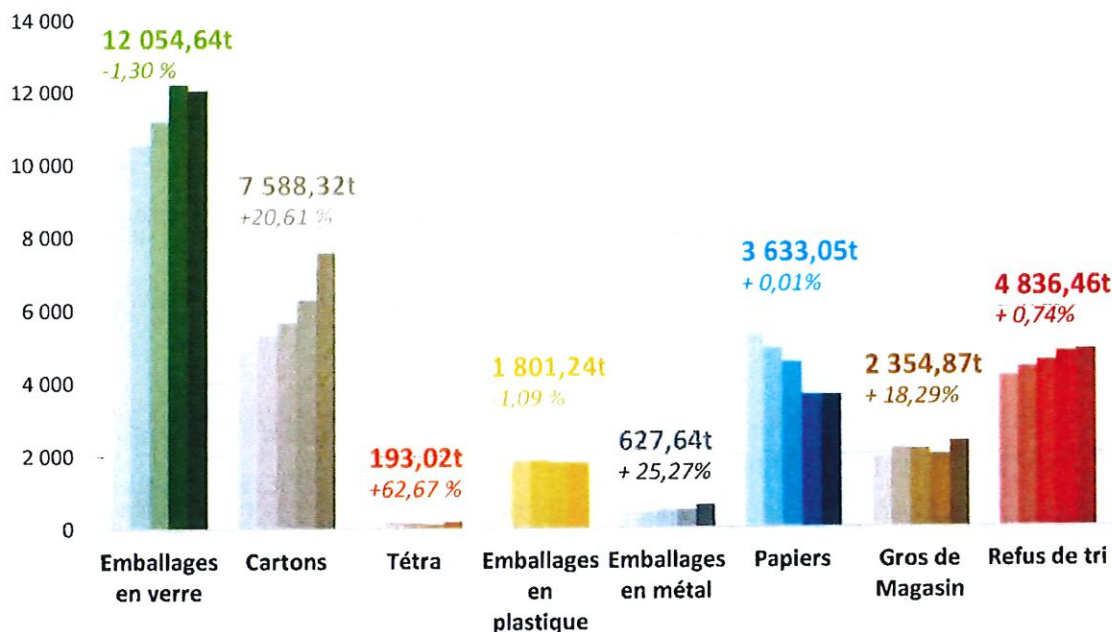
L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Cela se traduit par une **modification des pratiques de consommation et par une hausse des livraisons qui font bondir les tonnages d'emballages : +20,6 % de cartons et + 18,3 % de gros de magasin.**

Trois autres matériaux connaissent une très forte progression : l'aluminium (+135,4%), l'acier (+18,3%) et les briques alimentaires ou tétra (+62,7%).

Le **papier** qui baissait chaque année depuis 6 ans se stabilise en 2021.

Les tonnages d'emballages en plastique sont en légère baisse par rapport à 2020 (-1,1%), même en prenant en compte les nouveaux flux générés par l'extension des consignes de tri.

Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri sur 5 ans



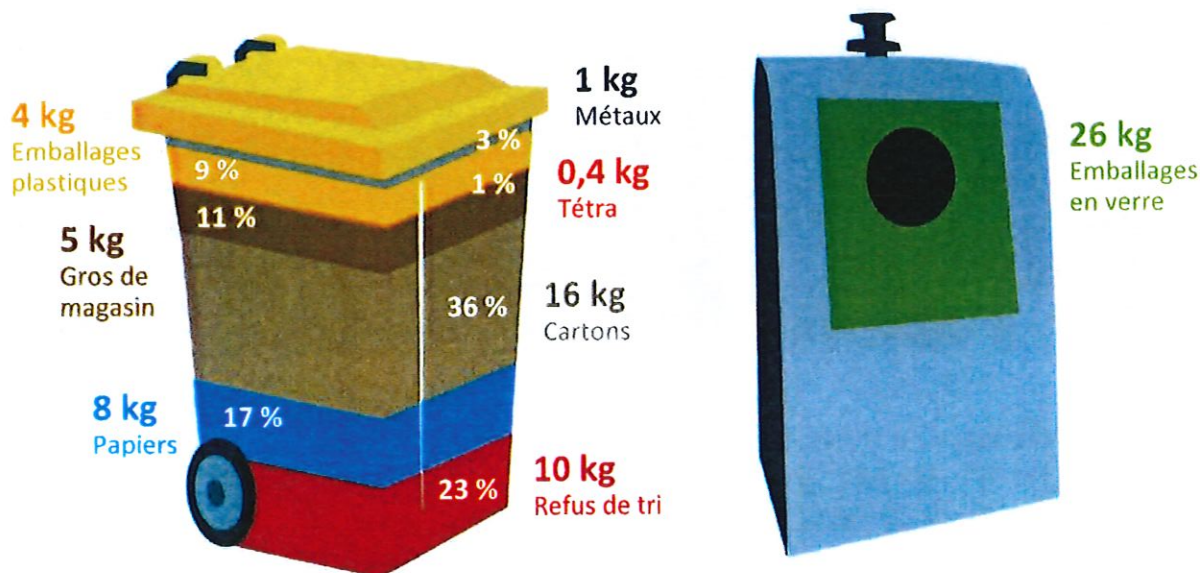
Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2021

45 kg

dans le bornes et bacs jaunes

26 kg

dans les bornes et bacs dédiés au verre



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le nouveau Titulaire SEPUR s'est ainsi engagé à recruter du personnel en insertion à hauteur de 50 000 heures /an.

Une chargée d'insertion professionnelle est affectée à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés en insertion au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

En quelques chiffres, l'année 2021, c'est :

42 salariés en insertion ont travaillé au centre de tri dont 6 recrutés au cours de l'année, avec :

- **29 %** de femmes,
- **19 %** de seniors,
- **36 %** de Demandeurs d'Emploi longue durée,
- **5 %** de travailleurs handicapés,
- **19 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Au cours de l'année 2021, **42 %** des salariés en insertion ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois) soit **11 personnes**.

Les visites pédagogiques



L'épidémie de Covid-19, puis les travaux de fin d'année, ont poussé le Sidompe à interrompre les visites en 2021.

Le circuit pédagogique du centre de tri, construit en 2008, et l'exposition dédiée au recyclage, inaugurée en 2014, vont être modernisés pour présenter les nouvelles consignes de tri étendues à partir du mois d'octobre 2022.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr

Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par notre exploitant.



L'accompagnement à l'extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri a été fixée au 1^{er} janvier 2022 afin d'assurer une harmonisation de la collecte des emballages et de la communication pour toutes les collectivités du Sidompe.

Des actions de communication cohérentes et harmonisées permettront de relancer le tri des déchets recyclables et d'augmenter les performances de recyclage. Elles sont également indispensables pour bénéficier des soutiens financiers complémentaires versés par CITEO.

Le Sidompe s'est engagé auprès de ses collectivités pour les accompagner dans la communication.

Une réunion d'information dédiée à présenter le projet, le planning d'actions et les outils de communication, a été organisée le 31 mai 2021. Un kit d'outils clef en main et personnalisable a été proposé.

Les efforts de communication devront continuer en 2022 et le Sidompe effectuera en cours d'année 2022 un retour sur les premiers résultats.



Mémo-tri, Affiche

Autocollants pour couvercle de bacs



Affiche locaux collectifs

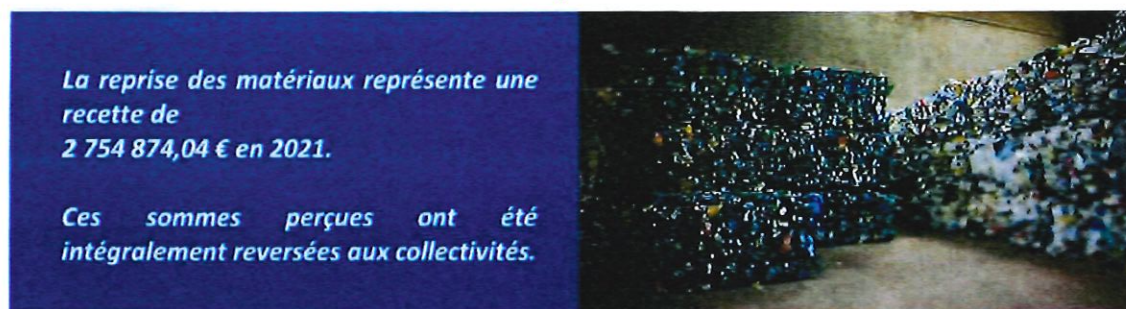


PowerPoint, courrier et articles prérédigés pour la communication ...

LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	250 380,28	252 894,53	273 097,94	233 034,04	201 102,20
Cartons	577 935,31	294 899,78	190 932,63	261 723,75	1 040 541,23
TETRA		1 518,58	1 180,62	1 186,60	2 028,52
Acier*	171 576,65	185 840,02	148 783,51	184 619,92	500 046,70
Aluminium	22 239,21	21 538,25	16 331,52	17 401,81	72 139,88
Plastique	256 402,37	487 584,06	475 562,02	332 150,32	439 363,52
Papiers	551 256,99	440 021,97	411 093,23	222 596,48	264 540,19
GDM	144 532,62	47 445,80	28 490,13	40 104,70	235 111,70
Total (en €)	1 974 323,43	1 731 742,99	1 545 471,60	1 292 817,62	2 754 874,04

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

Comme 2020, l'année 2021 est marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Elle provoque un changement de consommation et les tonnages de déchets traités n'ont jamais été aussi élevés depuis l'ouverture du centre de tri en 2008.

La pandémie a aussi eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante entamée au cours du dernier trimestre 2020, due à une forte demande.

- Le prix de reprise du carton a continué sa hausse entamée fin 2020, son prix de rachat moyen est passé de 41,06€/T en 2020 à 138,33€/T en 2021 (0,08€/T au plus bas en 2020 et 158,08€/T au plus haut en 2021).

- L'acier de ferraille incinérée a triplé son prix de reprise par rapport à 2020 et le prix de l'acier de collecte sélective a doublé. Le prix de l'aluminium a profité de la même tendance à la hausse.

- Pour le plastique, les prix du PET foncé et du PEHD sont restés quasiment identiques sur l'année 2021, alors que le prix du PET clair a doublé au cours de l'année 2021.

- Pour le papier, le prix de reprise a entamé une reprise sur le deuxième trimestre 2021.

- Le prix de reprise du verre avait chuté de 24,38€/T à 13,21€/T au cours du 3^{ème} trimestre 2020 dû à la crise sanitaire. Ce prix a évolué constamment chaque trimestre 2021, pour revenir à 22,18€/T au T4 2021.

Les soutiens CITEO



Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1er janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2019 (soutien 2020), le SIDOMPE a déclaré 4 317,95T de papiers issus de la collecte sélective et 2 146,29T de Gros de Magasins.

Le montant du soutien versé par CITEO a été de 303 905,89 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

- Soutien année 2019 (tonnage 2018) : 319 999,53 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 9023,35T et GDM : 2 181,85T)

- Soutien année 2018 (tonnage 2017) : 325 607,84 € (papiers issus de la collecte sélective : 5 323,07T et GDM : 1 924,34T)

Les soutiens des emballages recyclables

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2020, d'un montant total de **3 339 068,53 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2019 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2018 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2017 : 3 223 963,01 €

Les principales données du liquidatif 2020 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage.

Le montant est de **2 091 377,52 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif.

Le montant est de **118 116,90€** intégralement reversé aux collectivités et réparti de la façon suivante:

- **Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : 48 000€ pour 12 ambassadeurs du tri (ADT).**

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000€ par

ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2019 → 60 000,00€ pour 15 ambassadeurs du tri
- Année 2018 → 60 000,00€ pour 15 ambassadeurs du tri
- Année 2017 → 136 443,66€ pour 47 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : 70 116,90€.

Le soutien est désormais de 0,15ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (467 446 habitants pour l'année 2020).

- Année 2019 → 69 738,75€ (464 925 habitants)
- Année 2018 → 69 460,20€ (463 068 habitants)
- Année 2017 → 47 491,96€ (auparavant le soutien était de 2,48€/tonne recyclée de collecte sélective)

C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :

Il est d'un montant de **49 940,31€** et correspond aux soutiens de 2 815,98T d'acier issu de mâchefers et 215,31T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 424 771,55€
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 43 099,39€

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

E/ SOUTIEN DE TRANSITION ET CONTRAT D'OBJECTIF :

Depuis le nouveau barème F, le soutien à la transition compense intégralement la différence de recette entre le soutien de l'année N et celui global de l'année 2016 qui sert de référence soit 3 339 068,53€. Pour l'année 2020 le soutien à la transition est de **532 590,25€**.

Celui-ci est obtenu si les 3 objectifs sont atteints, selon 3 critères :

- Maintien des performances de recyclage par matériau au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).
- Recherche de moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri (Critère 2).
- Fournir un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens permettant que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant fin 2022 (Critère 3).

Pour mémoire, le montant de ce soutien à la transition est dorénavant conservé par le SIDOMPE conformément à la délibération de répartition des soutiens, pour financer les transports des visites du centre de tri, approvisionner et financer les travaux du centre de tri pour le passage à l'extension des consignes de tri....

F/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS (SCC) :

- Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2020 est de **79 172,61€** reversé intégralement aux EPCI.

G/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :

- Année 2020 → 7,14€/hab. (population SIDOMPE : 467 446 habitants)
- Année 2019 → 7,18€/hab. (population SIDOMPE : 464 925 habitants)
- Année 2018 → 7,21€/hab. (population SIDOMPE : 463 068 habitants)
- Année 2017 → 7,03€/hab. (population SIDOMPE : 459 358 habitants)

Les bénéfices financiers

En 2021, les collectivités du Sidompe ont perçu 5 281 361,01€ de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 3 674 761,51 €.

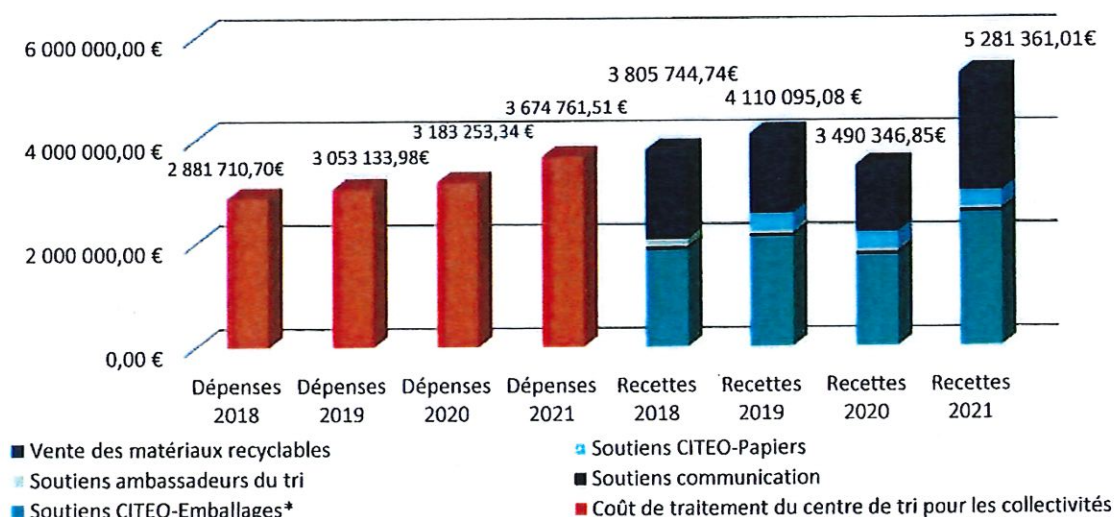
2021			
34 061 tonnes emballages 469 645 habitants			
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Coût du tri pour les collectivités	3 674 761,51€	107,89 €	7,82 €
	€ HT	€HT /tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO-Emballages *	2 566 490,44 €	75,35 €	5,46 €
Soutiens communication (n-1)	70 116,90 €	2,06 €	0,15 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)	48 000,00 €	1,41 €	0,10 €
Soutiens CITEO-Papiers 2020 (tonnage 2019)	303 905,89 €	8,92€	0,65 €
Vente des matériaux recyclables (T4n-1 et T1 à T3n)	2 292 847,78 €	67,32 €	4,88 €
Recettes du tri reversées aux collectivités	5 281 361,01 €	155,05 €	11,24 €

2021			
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :	1 606 599,50€	47,17 €	3,42 €

* Emballages : versements acomptes 2021 (n) : 1 450 000€, acompte exceptionnel de 2020 pour régularisation : 300 000€ et liquidatif 2020 (n-1) : 816 490,44€

Les soutiens 2020 du contrat CITEO-EMBALLAGES ont été répartis de la façon suivante :

- Soutiens reversés aux collectivités : 2 338 607,34 €
- Soutiens conservés par le SIDOMPE : 1 000 461,19€



Les soutiens du mobilier



Eco-Mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes bénéficient de :

- ▶ 13 bennes Eco-Mobilier sur leurs déchèteries (coûts de fonctionnement évités estimés à environ 584 647,23€* en 2020 par Eco-Mobilier) ;
- ▶ soutiens financiers sur les meubles déposés dans les bennes Eco-Mobilier et sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées ;
- ▶ soutien à la communication.

Evolution des soutiens Eco-Mobilier

	2016 Versés en 2017	2017 Versés en 2018	2018 Versés en 2019	2019 Versés en 2020	2020 Versés en 2021
DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries)					
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	2 352,99 T	997,99 T	388,67 T	432,14 T	392,90 T
Tonnages de DEA estimés PAP	5 044,62 T	4 943,47 T	5 757,10 T	5 503,13 T	6 382,84 T
DEA collectés en benne Eco-mobilier					
Tonnages de DEA séparés	1 022,49 T	1 813,80 T	2 538,7 T	2 884,48 T	2 656,28 T
COMMUNICATION					
Soutiens communication	8 145,75 €	5 065 € dont 3 145€ au Sidompe	9 134,10 € dont 4 403,35 € au Sidompe	10 814,31 € dont 7 734 € au Sidompe	6 795,97 € dont 2 437 € au Sidompe
TOTAL					
Tonnages de DEA collectés	8 420,10 T	7 755,26 T	8 684,47 T	8 819,75 T	9 432,02 T
Soutiens financiers versés par Eco-Mobilier	218 177,33 €	221 691,59 €	177 169,45 €	187 998,08 €	218 916,36 €

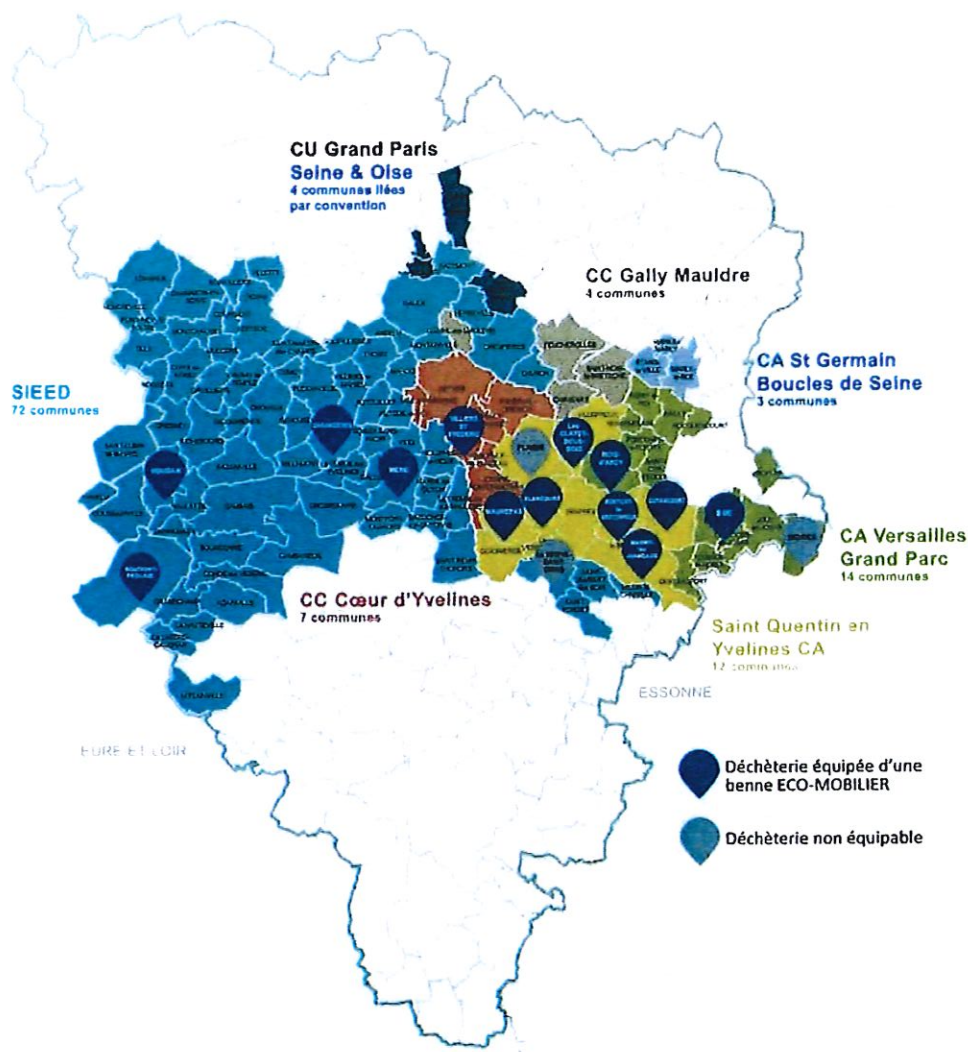
* Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

Caractéristiques du contrat 2019 - 2023

Eco-Mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte séparée des DEA (2 500 € / an) ;
- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte non-séparée des DEA (1 250 € / an) ;
- Soutiens variables relatifs à la collecte non séparée, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- Soutien information et communication : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.
- Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA, proportionnel aux quantités de DEA. Il est déterminé en fonction du taux de remplissage des contenants à l'enlèvement et varie de 1€/t à 21€/t. L'objectif de cette modulation est d'optimiser le chargement des bennes (soutien maximum à partir de 2,4t de DEA /benne).

Répartition des bennes Eco-Mobilier sur le territoire du Sidompe



13 bennes Eco-Mobilier sont installées sur les déchèteries du territoire

2014

- Bois d'Arcy (CA Versailles Grand Parc)
- Méré (SIEED)
- Elancourt (Saint Quentin en Yvelines CA)

2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

2017

- Guyancourt (SQY CA)
- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIEED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- Garancières (SIEED)
- Boutigny-Prouais (SIEED)

2020

- Buc (CA VGP)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : Bièvres (CA VGP), Le Mesnil-Saint-Denis (SIEED) et Plaisir (SQY CA).

LES ELEMENTS FINANCIERS

Le compte administratif 2021

Pour information, les dépenses et les recettes principales du mois de décembre 2021 n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2021, d'une part en raison du changement de trésorerie et d'autre part du changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022. Le Compte administratif est donc exceptionnellement établi sur 11 mois. Les résultats financiers annuels sont toutefois disponibles dans la matrice 2021. Le Compte Administratif 2021 présente au 31 décembre 2021 un excédent de fonctionnement de **8 693 155,72€** et un déficit d'investissement de **6 161 903,18€** soit un résultat excédentaire global de **2 531 252,54€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **- 2 747 757,00€** est ramené à **- 216 504,46 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitres	Réalisations
FONCTIONNEMENT	F D	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 292 397,90 €
	F D	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	206 572,04 €
	F D	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 505,74 €
	F D	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 717,37 €
	F D	66 CHARGES FINANCIERES	584 907,77 €
	F D	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 988 513,23 €
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 151 275,05 €
	F R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 596 810,55 €
	F R	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 120 811,42 €
	F R	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 393,81 €
	F R	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	414,99 €
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 844 430,77 €
RESULTAT DE CLOTURE			8 693 155,72 €
INVESTISSEMENT	I D	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 765 605,54 €
	I D	913 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	63 749,80 €
	I D	914 TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD / UVE	873 125,16 €
	I D	915 TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	3 738 012,12 €
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 440 492,62 €
	I R	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 505,74 €
	I R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 055 605,55 €
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 079 111,29 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			-2 361 381,33 €
<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>			<i>-3 800 521,85 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE			-6 161 903,18 €
RESULTAT DE CLOTURE			EXCEDENT GLOBAL 2 531 252,54 €
			RESTES A REALISER -2 747 757,00 €
			SOLDE DISPONIBLE -216 504,46 €

CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL (kg /hab /an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78	38,55	40,21

Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants

Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants

Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants

Base population CITEO 2019 : 464 925 habitants

Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants

Soit une performance pour l'année 2020 au SIDOMPE de 40,21 kg/hab répartie en :

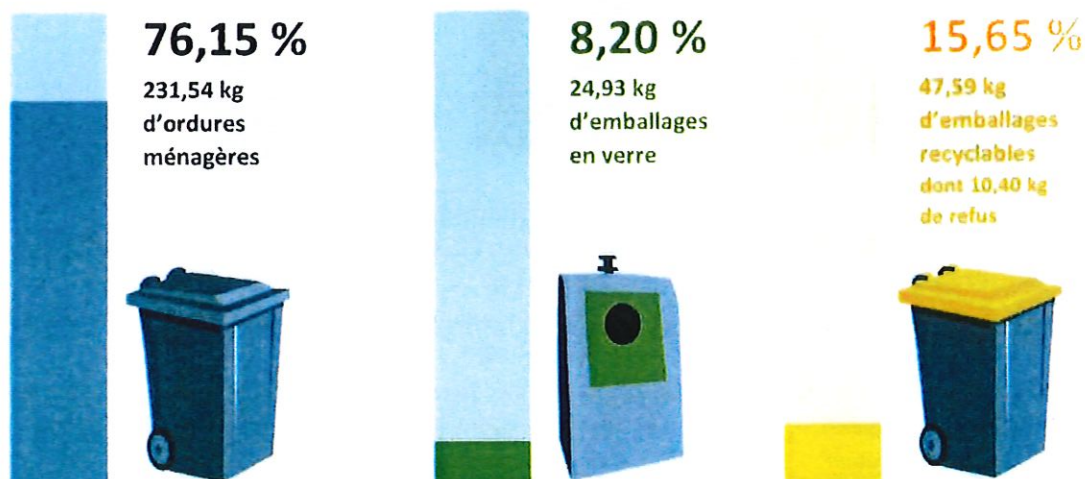
- 14,09 kg/hab emballages légers
- 26,12 kg/hab emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2019 est de 51,5 kg/hab d'emballages ménagers par habitant dont 18,2 kg d'emballages légers et 33,3 kg d'emballages en verre.

Composition des déchets ménagers

d'un habitant du Sidompe

(calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 466 645 habitants – 108 743 t OMA, 11 709 t V et 22 352 t EMB)



Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ correspondant à environ 2 919 tours de la Terre en voiture ! C'est 633 tours de plus que l'année dernière ! Bravo !

Votre tri de 12 054,64 T d'emballages en verre



Votre tri de 13 769,26 T de Papiers, Cartons et Têtra



Votre tri de 69,88 T d'aluminium



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
7 506 520 kg
*Soit un parcours en voiture de
67 626 306 km*
Une économie d'énergie de
67 469 596 Mégajoules
*Soit une consommation
énergétique équivalente à
10 380 578 jours de télévision*

Une économie d'énergie de
1 735 211 Mégajoules
*Soit une consommation
énergétique équivalente à
266 936 jours de télévision*

Une économie en CO₂ de
538 146 kg
*Soit un parcours en voiture de
4 848 344 km*
Une économie d'énergie de
9 223 182 Mégajoules
*Soit une consommation
énergétique équivalente à
1 418 983 jours de télévision*

Fabrication de nouveaux produits

26 785 321 bouteilles de 75 cL

1 484 710 rouleaux de papier
toilette
50 951 479 boîtes à chaussures

20 475 cadres de vélo de course
ou 40 950 cadres de trottinette

Votre tri de 557,76 T d'acier



Votre tri de 1 312,90 T de
plastiques Mix PET



Votre tri de 488,34 T de
plastiques PEHD, PE, PP, PS



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
823 313 kg
*Soit un parcours en voiture de
7 417 624 km*
Une économie d'énergie de
4 565 593 Mégajoules
*Soit une consommation
énergétique équivalente à
702 270 jours de télévision*

Une économie en CO₂ de
3 078 751 kg
*Soit un parcours en voiture de
27 737 638 km*
Une économie d'énergie de
41 281 515 Mégajoules
*Soit une consommation énergétique
équivalente à 6 350 497 jours de
Télévision*

Une économie en CO₂ de
1 038 699 kg
*Soit un parcours en voiture de
9 358 059 km*
Une économie d'énergie de
14 577 437 Mégajoules
*Soit une consommation
énergétique équivalente à
2 242 946 jours de télévision*

Fabrication de nouveaux produits

7 251 lave-vaisselles ou
7 809 m de rail de train

682 708 couettes ou
7 616 133 ours en peluche

559 638 arrosoirs ou
2 424 608 bidons de lubrifiant

LEXIQUE

ADT Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

BOAMP Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

BP Budget Primitif

CA Communauté d'Agglomération ou **CA** Compte Administratif

CAO Commission d'Appel d'Offres

CAP Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de Communes

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

C.I.A Complément Indemnitaire Annuel

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de Suivi de Site

CT Centre de Tri

CTMU Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

CTP Comité Technique Paritaire

CU Communauté Urbaine

CVD Centre de Valorisation des Déchets ménagers

DEA Déchets d'Equipements d'Ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets Ménagers et Assimilés

DOB Débat d'Orientation Budgétaire

DR Déchets Recyclables

DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ECT Extension des Consignes de Tri

ELA / TETRA Emballages Liquides Alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP Equivalent Temps Plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

FLUX DEVELOPPEMENT Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS

FMA Fond Mouvant Alternatif (type de camion)

GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

GDM Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

GPS&O Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

JOUE Journal Officiel de l'Union Européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

LTECV Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MJ MégaJoule

MTD Meilleures Techniques Disponibles

MPGP Marché Public Global de Performance

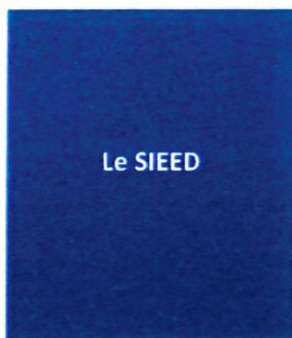
NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote
OM Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles
OE Objets Encombrants
PAP Porte A Porte
PAV Point d'Apport Volontaire
PCC Papiers Cartons Complexés (TETRA)
PCM Papiers Cartons Mélangés
PCNC Papiers Cartons Non Complexés
PEHD Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
PET Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères
REP Responsabilité Elargie du Producteur
RESOP Réseau Ouest Parisien
RGPD Règlement Général sur la Protection des Données
RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel
ROB Rapport sur les Orientations Budgétaires
SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
SAS Soutien à l'action de sensibilisation Au près des Citoyens
SCC Soutien à la Connaissance des Coûts
SCOM Sensibilisation par la Communication
SCS Soutien au service de la Collecte Sélective
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)
SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
STEP Station d'Épuration
SVE Soutien à la Valorisation Énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA / ELA Emballages Liquides Alimentaires
TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TV Tout Venant
UVE Unité de Valorisation Énergétique
VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents :

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets



Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

C.A. de Versailles
Grand Parc

3 Communautés d'Agglomération

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Le Chesnay-Rocquencourt (partie Rocquencourt uniquement), Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain
Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en
Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

2 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

Convention :

1 Communauté Urbaine

C.U. Grand Paris Seine
et Oise

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
SYNDICAT MIXTE
e-mail : info@sidompe.fr



DELIBERATION N° 2022/04/07

COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 AVRIL 2022

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le comité syndical dûment convoqué le 29 mars 2022 s'est réuni le 5 avril à dix-huit heures trente à BÉHOUST, Salle Communale de Béhoust, Place du Village (78) et en visioconférence, sous la présidence de M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.

Membres en exercice :	112	A l'unanimité	
Présents :	50	Voix pour	51
Représentés :	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	51	Abstention(s)	0
Secrétaire de séance : Annie JOSEPH, déléguée du SIEED pour la commune de MILLEMONT			

Présents
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS ; BIEVRES : Hubert HACQUARD ; CHATEAUFORT : Philippe PAIN ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS. SIEED : AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOISSY-SANS-AVOIR : Isabelle TRIFFAULT ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; BOUTIGNY-PROUVAIS : Corine LE ROUX ; CIVRY-LA-FORET : Sophie SERON ; CONDE-SUR-VEGRE : Stéphane BLAIRON ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Michel SECONDAT ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULT ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; HOUDAN : Monique SAUL ; MAULE : Hervé CAMARD ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; RICHEBOURG : Caroline MONTEL ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; SEPTUEIL : Yannick TENESI ; TILLY : Claude SAYAGH ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU. C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Jonathan KASTNER ; SAULX-MARCAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE. C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Judith JERUSALMI ; SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAUT ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.
Représentés
SIEED : BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE représenté par Dominique ARTEL (SIEED : ORGERUS)
Absents et Excusés
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; JOUY-EN-JOSAS : François BRÉJOUX ; LE CHESNAY-ROCCOUCOURT : Violaine CHARPENTIER ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS. SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; LONGNES : Lionel BEAUMER ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULETTE : Sylvain LARCHER ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARTNET ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Olivier BEDOUELLE ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; TACOIGNIERES : Patrice LE BAIL ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Patrice COUËDON C.C. CŒUR D'YVELINES : JOUARS-PONTCHARTRAIN : Olivier GUITTARD ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET. C.C. GALLY-MAULDRE : FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT. SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNBERGER ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER. C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MAREIL-MARLY : Lionel LIOTIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DELIBERATION N° 2022/04/07
COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 AVRIL 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2021 ;

VU le compte de gestion 2021 ;

Réuni sous la présidence de Madame Laurence BACLE, vice-présidente du Sidompe, élue par les membres du Comité, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Guy PELISSIER, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DONNE** acte au Président de la présentation du Compte Administratif 2021 dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	EXECUTION DU BUDGET 2021		RESULTAT
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
RECETTES	25 844 430,77	8 079 111,29	33 923 542,06
DEPENSES	17 151 275,05	10 440 492,62	27 591 767,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT	8 693 155,72		
DEFICIT		2 361 381,33	-6 331 774,39
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			
DEFICIT FONCT ET INV	0,00	3 800 521,85	-3 800 521,85
RESULTAT DE CLOTURE	8 693 155,72	-6 161 903,18	2 531 252,54
RESTES A REALISER		-2 747 757,00	-2 747 757,00
Investissement			
RESULTAT CUMULE	8 693 155,72	-8 909 660,18	-216 504,46

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **ARRETE** et **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

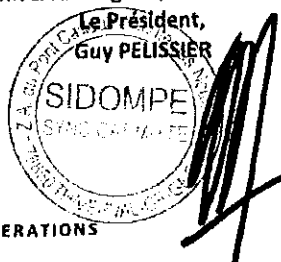
Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

A Thiverval-Grignon, le 5 avril 2022

Je soussigné, Guy PELISSIER, Président du Syndicat,
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Président
Guy PELISSIER



SIDOMPE - SYNDICAT MIXTE
Z.A. du Pont Cailloux - 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON

- SIDOMPE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25780037500046

POSTE COMPTABLE : SGC DE RAMBOUILLET

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SIDOMPE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	29
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	30
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

31

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SIDOMPE SIDOMPE	2021
------------	--------------------	------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	469496
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	17 151 275,05	G	25 844 430,77
	B	10 440 492,62	H	8 079 111,29

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	(si déficit)		(si excédent)	
Report en section d'investissement (001)	D	3 800 521,85	J	0,00
	(si déficit)		(si excédent)	

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	31 392 289,52	= G+H+I+J	33 923 542,06
--------------------------------	--	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	13 047 757,00	L	10 300 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	13 047 757,00	= K+L	10 300 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 151 275,05	= G+I+K	25 844 430,77
	Section d'investissement	= B+D+F	27 288 771,47	= H+J+L	18 379 111,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	44 440 046,52	= G+H+I+J+K+L	44 223 542,06

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 13 047 757,00	L 10 300 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Bergel
Levié

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
913	Opération d'équipement n° 913	12 000,00	
914	Opération d'équipement n° 914	4 000,00	
915	Opération d'équipement n° 915	13 031 757,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 067 951,00	13 292 397,90	0,00	0,00	775 553,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 940,00	206 572,04	0,00	0,00	3 367,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 600,00	54 717,37	0,00	0,00	8 882,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 341 491,00	13 553 687,31	0,00	0,00	787 803,69
66	Charges financières	590 954,55	584 907,77	0,00	0,00	6 046,78
67	Charges exceptionnelles	3 470 000,00	2 988 513,23	0,00	0,00	481 486,77
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	661,00	661,00			0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 443 106,55	17 127 769,31	0,00	0,00	1 315 337,24
023	Virement à la section d'investissement (2)	8 733 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	23 506,45	23 505,74			0,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 756 506,45	23 505,74			8 733 000,71
TOTAL		27 199 613,00	17 151 275,05	0,00	0,00	10 048 337,95
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 668 750,00	21 596 810,56	0,00	0,00	1 071 939,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 527 202,00	4 120 811,42	0,00	0,00	406 390,58
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	126 393,81	0,00	0,00	-123 393,81
Total des recettes de gestion courante		27 198 952,00	25 844 015,78	0,00	0,00	1 354 936,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	414,99	0,00	0,00	-414,99
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	661,00	0,00			661,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 199 613,00	25 844 430,77	0,00	0,00	1 355 182,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		27 199 613,00	25 844 430,77	0,00	0,00	1 355 182,23
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) CF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	18 108 465,00	4 674 887,08	13 047 757,00	385 820,92
	Total des dépenses d'équipement	18 108 465,00	4 674 887,08	13 047 757,00	385 820,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 765 625,15	5 765 605,54	0,00	19,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 500,00			
	Total des dépenses financières	5 786 125,15	5 765 605,54	0,00	20 519,61
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 894 590,15	10 440 492,62	13 047 757,00	406 340,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	23 894 590,15	10 440 492,62	13 047 757,00	406 340,53
	Pour information	(2) 3 800 521,85			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 583 000,00	0,00	10 000 000,00	583 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 883 000,00	0,00	10 300 000,00	583 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	8 055 605,55	8 055 605,55	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 055 605,55	8 055 605,55	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 938 605,55	8 055 605,55	10 300 000,00	583 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	8 733 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	23 506,45	23 505,74		0,71
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 756 506,45	23 505,74		8 733 000,71
	TOTAL	27 695 112,00	8 079 111,29	10 300 000,00	9 316 000,71

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Baser
le crédit

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Re	au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (louissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 292 397,90		13 292 397,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	206 572,04		206 572,04
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 717,37		54 717,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	584 907,77	0,00	584 907,77
67	Charges exceptionnelles	2 988 513,23	0,00	2 988 513,23
68	Dot. aux amortissements et provisions	661,00	23 505,74	24 166,74
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		17 127 769,31	23 505,74	17 151 275,05
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 765 605,54	0,00	5 765 605,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 674 887,08		4 674 887,08
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 440 492,62	0,00	10 440 492,62
Pour information				3 800 521,85
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 596 810,55		21 596 810,55
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	4 120 811,42		4 120 811,42
75	Autres produits de gestion courante	126 393,81	0,00	126 393,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	414,99	0,00	414,99
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		25 844 430,77	0,00	25 844 430,77
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 055 605,55		8 055 605,55
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		23 505,74	23 505,74
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		8 055 605,55	23 505,74	8 079 111,29
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 067 951,00	13 292 397,90	0,00	0,00	775 553,10
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	7 177 021,00	6 871 444,73	0,00	0,00	305 576,27
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	42,65	0,00	0,00	957,35
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 106,61	0,00	0,00	-106,61
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 693,11	0,00	0,00	-693,11
6068	Autres matières et fournitures	2 318 008,00	2 314 835,39	0,00	0,00	3 172,61
611	Contrats de prestations de services	2 461 183,00	2 093 499,81	0,00	0,00	367 683,19
6135	Locations mobilières	1 000,00	399,18	0,00	0,00	600,82
6156	Maintenance	20 000,00	27 463,07	0,00	0,00	-7 463,07
6161	Multirisques	2 700,00	5 425,07	0,00	0,00	-2 725,07
617	Etudes et recherches	15 000,00	10 845,00	0,00	0,00	4 155,00
6182	Documentation générale et technique	400,00	195,00	0,00	0,00	205,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	1 235,00	0,00	0,00	3 765,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	397,58	0,00	0,00	3 602,42
6228	Divers	97 939,00	82 456,29	0,00	0,00	15 482,71
6231	Annonces et insertions	2 000,00	450,00	0,00	0,00	1 550,00
6238	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6248	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6256	Missions	1 000,00	118,37	0,00	0,00	881,63
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	946,41	0,00	0,00	1 053,59
6262	Frais de télécommunications	6 700,00	6 909,16	0,00	0,00	-209,16
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	5 478,00	0,00	0,00	522,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	5 916,00	0,00	0,00	1 084,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	96 086,00	0,00	0,00	3 914,00
63513	Autres impôts locaux	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 718 000,00	1 765 455,47	0,00	0,00	-47 455,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 940,00	206 572,04	0,00	0,00	3 367,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90,00	90,21	0,00	0,00	-0,21
6336	Cotisations CNFPT et CDGPT	1 600,00	1 569,94	0,00	0,00	30,06
64111	Rémunération principale titulaires	94 300,00	93 780,87	0,00	0,00	519,13
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 000,00	2 903,50	0,00	0,00	96,50
64118	Autres indemnités titulaires	47 500,00	47 831,61	0,00	0,00	-331,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	14 770,80	0,00	0,00	229,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 000,00	30 652,82	0,00	0,00	347,18
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 500,00	9 134,29	0,00	0,00	365,71
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	660,00	636,00	0,00	0,00	24,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	190,00	186,00	0,00	0,00	4,00
6488	Autres charges	5 500,00	5 016,00	0,00	0,00	484,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 600,00	54 717,37	0,00	0,00	8 882,63
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	2 008,48	0,00	0,00	-2 008,48
6518	Autres	6 000,00	1 738,80	0,00	0,00	4 261,20
6531	Indemnités	53 000,00	48 006,50	0,00	0,00	4 993,50
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 961,30	0,00	0,00	38,70
65888	Autres	100,00	2,29	0,00	0,00	97,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		14 341 491,00	13 553 687,31	0,00	0,00	787 803,69
66	Charges financières (b)	590 954,55	584 907,77	0,00	0,00	6 046,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	608 028,01	607 981,23	0,00	0,00	46,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-23 073,46	-23 073,46	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 470 000,00	2 988 513,23	0,00	0,00	481 486,77
6743	Subv. fonct. (versées par groupements)	3 470 000,00	2 988 513,23	0,00	0,00	481 486,77
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	661,00	661,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	661,00	661,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	40 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		18 443 106,55	17 127 769,31	0,00	0,00	1 315 337,24
023	Virement à la section d'investissement	8 733 000,00	0,00			8 733 000,00

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Bordeaux-Mérignac

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restes à réaliser)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	23 506,45	23 505,74			0,71
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	23 506,45	23 505,74			0,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 756 506,45	23 505,74			8 733 000,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 756 506,45	23 505,74			8 733 000,71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 199 613,00	17 151 275,05	0,00	0,00	10 048 337,95
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	212 221,25
Montant des ICNE de l'exercice N-1	235 294,71
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-23 073,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 668 750,00	21 596 810,55	0,00	0,00	1 071 939,45
70388	Autres redevances et recettes diverses	800,00	1 618,00	0,00	0,00	-818,00
70688	Autres prestations de services	21 387 550,00	20 366 991,83	0,00	0,00	1 020 558,17
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 280 400,00	1 228 200,72	0,00	0,00	52 199,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 527 202,00	4 120 811,42	0,00	0,00	406 390,58
7478	Participat° Autres organismes	4 527 202,00	4 120 811,42	0,00	0,00	406 390,58
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	126 393,81	0,00	0,00	-123 393,81
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 000,00	126 393,81	0,00	0,00	-123 393,81
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		27 198 952,00	25 844 015,78	0,00	0,00	1 354 936,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	414,99	0,00	0,00	-414,99
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	414,99	0,00	0,00	-414,99
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	661,00	0,00	0,00	0,00	661,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	661,00	0,00	0,00	0,00	661,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		27 199 613,00	25 844 430,77	0,00	0,00	1 355 182,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		27 199 613,00	25 844 430,77	0,00	0,00	1 355 182,23
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Opération d'équipement n° 902 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Opération d'équipement n° 905 (2)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
908	Opération d'équipement n° 908 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Opération d'équipement n° 913 (2)	200 000,00	63 749,80	12 000,00	124 250,20
914	Opération d'équipement n° 914 (2)	1 118 695,00	873 125,16	4 000,00	241 569,84
915	Opération d'équipement n° 915 (2)	16 769 770,00	3 738 012,12	13 031 757,00	0,88
	Total des dépenses d'équipement	18 108 465,00	4 674 887,08	13 047 757,00	385 820,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 765 625,15	5 765 605,54	0,00	19,61
1641	Emprunts en euros	5 765 625,15	5 765 605,54	0,00	19,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 500,00			
	Total des dépenses financières	5 786 125,15	5 765 605,54	0,00	20 519,61
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	23 894 590,15	10 440 492,62	13 047 757,00	406 340,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	23 894 590,15	10 440 492,62	13 047 757,00	406 340,53
	Pour information	3 800 521,85			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	300 000,00	-300 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	10 583 000,00	0,00	10 000 000,00	583 000,00
1641	Emprunts en euros	10 583 000,00	0,00	10 000 000,00	583 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
236	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 883 000,00	0,00	10 300 000,00	583 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 055 605,55	8 055 605,55	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 055 605,55	8 055 605,55	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		8 055 605,55	8 055 605,55	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 938 605,55	8 055 605,55	10 300 000,00	583 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	8 733 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	23 506,45	23 505,74		0,71
28183	Matériel de bureau et informatique	18 772,61	18 771,90		0,71
28188	Autres immo. corporelles	4 733,84	4 733,84		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 756 506,45	23 505,74		8 733 000,71
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 756 506,45	23 505,74		8 733 000,71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		27 695 112,00	8 079 111,29	10 300 000,00	9 316 000,71
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902 (1)

LIBELLE : CENTRE DE TRI REALISATION DUN CENT RE DE TRI CENTRE DE TRI REALISATION DUN
CENT RE DE TRI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 12 645 298,66
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 450,19
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 450,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 979 848,47
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 951 161,77
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	28 686,70

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 704 943,99
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676 257,29
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	576 257,29
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	28 686,70
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	28 686,70

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C – A	0,00	D – B	-10 940 354,67

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	20 000,00	A 0,00	0,00	20 000,00	B 243 031,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	243 031,20
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	114 097,09
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	128 934,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-243 031,20

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 908 (1)

LIBELLE : TVX MISE EN CONFORMITE DU CVD ARRETE DU 3/08/2010 CONTROLE CONTINU DES DIOXINES AU CVD CONTROLE CONTINU DES DIOXINES AU CVD TVX MISE EN CONFORMITE DU CVD ARRETE DU 3/08/2010

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 457 723,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	457 723,44
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	457 723,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-457 723,44

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 913 (1)
LIBELLE : TRAVAUX AMENAGEMENTS SUR LE SITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	200 000,00	A 63 749,80	12 000,00	124 250,20	B 126 746,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 000,00	63 749,80	12 000,00	250,20	126 746,45
21318	Autres bâtiments publics	76 000,00	63 749,80	12 000,00	250,20	126 746,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	124 000,00	0,00	0,00	124 000,00	0,00
2313	Constructions	124 000,00	0,00	0,00	124 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-63 749,80	D - B	-126 746,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 914 (1)
LIBELLE : TRAVAUX D OPTIMISATION DU CVD

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 118 695,00	A 873 125,16	4 000,00	241 569,84	B 86 500 396,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 118 695,00	873 125,16	4 000,00	241 569,84	83 033 030,02
21318	Autres bâtiments publics	1 118 695,00	873 125,16	4 000,00	241 569,84	83 033 030,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 467 366,46
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 467 366,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 3 468 779,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413,29
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 467 366,46
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 467 366,46

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C – A	-873 125,16	D – B	-83 031 616,73

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 915 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	16 769 770,00	A 3 738 012,12	13 031 757,00	0,88	B 3 777 242,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 769 770,00	3 738 012,12	13 031 757,00	0,88	3 777 242,12
21318	Autres bâtiments publics	16 769 770,00	3 738 012,12	13 031 757,00	0,88	3 777 242,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	300 000,00	C 0,00	300 000,00	0,00	D 17 451,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	17 451,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	300 000,00	-300 000,00	17 451,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soie du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 738 012,12	D - B	-3 759 791,12

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	IV
			A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	55 780 585,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 caps	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Bergel
Levaudit

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500,00 €			16/06/2003
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	
L	MOBILIER	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 786 125,15	5 765 605,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 765 625,15	5 765 605,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 765 625,15	5 765 605,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 500,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 500,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 765 605,54	13 047 757,00	3 800 521,85	22 613 884,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 756 506,45	23 505,74
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 756 506,45	23 505,74
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	18 772,61	18 771,90
28188	Autres immo. corporelles	4 733,84	4 733,84
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 733 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	23 505,74	10 300 000,00	0,00	8 055 605,55	18 379 111,29

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 22 613 884,39
Ressources propres disponibles	IV 18 379 111,29
Solde	V = IV - II (3) -4 234 773,10

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2016	TVX D OPTIMISATION DU CVD	873 125,16	0,00	0
27/10/2020	MODERNISATION DU CENTRE DE TRI - BET	79 431,65	0,00	0
27/07/2021	TRAVAUX MODERNISATION CT	3 658 580,47	0,00	0
06/09/2021	AMENAGEMENT TERRAIN OUEST	3 470,00	0,00	0
06/09/2021	F.PLAN TOPOGRAPHIQUE DIVISION PARCELLE N222 EN DEUX LOTS d	3 200,00	0,00	0
10/11/2021	TERRAIN OUEST TRAVAUX	67 079,80	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 674 887,08	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT85001020 du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel (travailé (ETPT)). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Berger LEVILLAIN

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 8/12
 Nombre de membres présents : 150
 Nombre de suffrages exprimés : 51

VOTES :

Pour : 8 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/3/22

Présenté par (1) Le Président
 A, le 5/04/2022
 Behaush

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A, le 5/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Boisson
Terrault

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

Berger
Levrault

ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 51

VOTES :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par (1) Le Président.

A BEHOUST, le 05/04/2022

Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A BEHOUST, le 05/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Le Président
Guy PELISSIER

Signatures électroniques suite à la
réunion en présentiel et distanciel.

ACKERMANN Micha	
ANDRIN Philippe	
ARTEL Dominique	
ARTEL Dominique pour FEREDIE Daniel	
BACLE Laurence	
BEAUCAMP Michel	
BEAULIEU Françoise	
BLAIRON Stéphane	
BONNIN Jean François	
BOSCHER Roland	
BOUIS Caroline	
BOUSSARD Bruno	
CAMARD Hervé	
CAPELLE Jean Luc	
CHAMOIS Alain	
CHARTON Patricia	
CLAIRET Jean Claude	
COSTERMANS Muriel	
FERRACHAT Claude	
GOHARD Nadine	
HACQUARD Hubert	

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022



ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022



ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HALLUIN Jacques	
HETZEL Jean Bernard	
JANNIN Jean Luc	
JARNET Cyril	
JERUSALMI Judith	
JOSEPH Annie	
KASTNER Jonathan	
LE ROUX Corine	
LE SAUX Didier	
LECOY Philippe	
LETELLIER Mickaël	
LIGNEY François	
MEIER Sophie	
MONTEL Caroline	
PAIN Philippe	
PAVESI Christian	
PIBOULEAU Jean Pierre	
PLANCHON Denise	
RENAULD Hervé	
RENAUT Christine	
SAUL Monique	
SAYAGH Claude	
SECONDAT Michel	
SERON Sophie	
TENESI Yannick	
TRIFFAULT Isabelle	
TROUSSEAU Roland	
VALLET Thierry	
VERLEY Véronique	

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le



ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF

SIDOMPE - SIDOMPE - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VILLEGAS Herakdo	
------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante émet : L'aspos, assemblée.



Le Président
Guy PELISSIER

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le



ID : 078-257800375-20220405-DEL_2022_04_07-BF